

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET | M. Bruno BOSLOUP |
| Mme Danielle GRANOUILLET | Mme Bernadette RIOS |
| M. Jean-Baptiste GIRARD | M. Thierry TISSERAND |
| Mme Agnès TARTRY-LAVEST | Mme Élisabeth BRUSSAT |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | M. Cédric DAUDUIT |
| Mme Julie MONTBRIZON | Mme Patricia LACHAMP |
| M. Daniel PEYNON | M. Florent MONEYRON |
| Mme Annick FORESTIER | Mme Nicole BOUCHERAT |
| Mme Déolinda BOILON | Mme Michelle CIERGE |
| Mme Marie-France MARMY | M. René BROUSSE |
| M. Christian BOURNAT | M. Bernard FRASIAK |
| M. Guillaume FRICKER | M. Yannick DUPOUÉ |
| Mme Sylvie ROCHE | M. Antoine LUCAS |
| M. Romain FERRIER | Mme Laurence GONINET |
| Mme Anne-Marie OLIVON | |

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CGD63 –
RENOUVELLEMENT N° 03 DE LA CONVENTION POUR 2021/2022**

**RESSOURCES HUMAINES – ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE
CGD63 – RENOUELEMENT N° 03 DE LA CONVENTION
POUR 2021/2022**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,
 - Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique
 - Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
 - Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des services proposés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme, la communauté de communes adhère depuis 2015 à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Par conséquent, Madame la Présidente propose le renouvellement de la convention pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, selon les modalités suivantes :

- Adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- L'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- inscrire les crédits correspondants au budget de l'établissement conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.